

# Le marché du travail

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **32 (1961)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

est réjouissant qu'on en arrive enfin là. Ainsi, dorénavant la Ligue pour la protection de la nature ne serait plus là uniquement pour élever des protestations ou pour utiliser le referendum. Consultée **avant** que les dernières dispositions définitives soient prises, que les dernières lignes ne puissent plus être effacées sur les planches à dessin, la Ligue pourra donner son avis. De part et d'autre, on s'est rendu compte que c'est la seule façon logique de procéder et lorsque chacun apporte à la discussion un peu de bonne volonté, la collaboration devient fructueuse.

En ce qui concerne les barrages sur le Doubs, il faut souhaiter que les Forces Motrices Bernoises, s'inspirant de cet exemple, prendront contact en temps opportun non seulement avec les riverains, mais encore avec toutes les associations qui, à titres divers, s'intéressent au cours du Doubs et « Au Visage aimé de la Patrie ».

Saint-Imier, décembre 1960.

Dr KRÄHENBÜHL

## LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### Chômage dans le canton de Berne

Chômeurs complets <sup>1</sup>	1960			1961		
	25.1	25.2	25.3	25.1	25.2	25.3
Exploit. mines, carrières .	5/5	—	—	3/2	1/1	—
Agricult., hortic., viticult.	7/1	3/0	—	9/0	—	1/0
Sylviculture et pêche . .	49/33	46/28	9/9	58/34	15/10	4/4
Alimentation, boissons et tabacs . . . . .	—	1/0	1/0	1/0	—	—
Industrie textile . . . .	1/0	—	—	1/0	—	—
Habillement . . . . .	1/0	1/0	1/0	1/0	—	—
Cuir et caoutchouc (sans l'habillement) . . . .	—	—	—	1/0	—	—
Industrie du papier . . .	—	—	1/0	1/1	1/1	—
Arts graphiques . . . .	—	—	—	1/0	1/0	1/0
Mét., mach., électrotechn.	10/1	5/2	2/0	10/3	—	1/0
Horlogerie, bijouterie . .	18/15	20/18	8/8	8/7	7/6	4/3
Industrie de la terre, de la pierre et du verre . .	6/0	1/0	2/1	—	—	—
Bois et liège, aménagement intérieur . . . .	17/2	16/2	—	9/0	—	—
Bâtiment . . . . .	484/113	244/81	21/14	232/68	43/20	6/0
Transp., communications .	11/3	3/2	4/2	1/1	4/2	—
Industrie hôtelière . . .	19/0	12/0	16/2	8/0	6/0	6/0
Service de maison . . . .	8/0	5/0	5/0	4/0	4/0	—
Commerce et bureaux . . .	21/0	35/1	18/0	17/0	14/0	7/0
Sciences et arts . . . . .	1/0	1/0	3/0	—	1/0	1/0
Autres professions . . . .	11/1	9/0	4/0	4/0	4/1	3/0
	669/174	402/134	95/36	369/116	101/41	34/7

<sup>1</sup> Premier chiffre : l'ensemble du canton, second chiffre : Jura seulement.

**Chômeurs partiels <sup>1</sup>**

	1960			1961		
	25.1	25.2	25.3	25.1	25.2	25.3
Aliment., boissons, tabacs	1/1	—	—	1/0	—	—
Habillement . . . . .	2/0	—	—	—	—	—
Métaux, mach., électrotech.	2/0	4/1	—	—	1/0	—
Horlogerie, bijouterie . . .	84/70	36/25	33/12	9/9	22/22	6/6
Industrie de la terre, de la pierre et du verre . . .	2/0	—	—	—	—	—
Bois, liège, aménag. int. . .	1/0	—	2/1	—	—	—
Bâtiment . . . . .	1/0	—	—	—	—	—
Autres professions . . . . .	9/0	—	—	—	1/0	—
	102/71	40/26	35/13	10/9	24/22	6/6

<sup>1</sup> Premier chiffre : l'ensemble du canton, 2e chiffre : Jura seulement.

**Chômeurs complets dans les districts du Jura <sup>3</sup>**

	1960			1961		
	25.1	25.2	25.3	25.1	25.2	25.3 <sup>2</sup>
Courtellary . . . . .	33/3	27/2	3/0	21/3	7/2	
Delémont . . . . .	16/0	17/1	5/0	14/0	6/0	
Franches-Montagnes . . . . .	8/1	8/3	3/1	5/0	1/0	
Laufon . . . . .	2/0	0/0	0/0	0/0	0/0	
Moutier . . . . .	37/10	22/5	5/4	10/2	5/2	
La Neuveville . . . . .	7/0	4/0	0/0	8/1	2/0	
Porrentruy . . . . .	87/2	56/7	20/3	57/1	20/2	
	190/16	134/18	36/8	105/7	41/6	6/6

<sup>2</sup> Chiffres pas obtenus.

<sup>3</sup> Second chiffre : horlogerie seul.

A fin mars 1961, le nombre des personnes totalement ou partiellement sans travail avait atteint un niveau extrêmement bas, le plus bas que nous ayons enregistré depuis longtemps. Le marché du travail demeure ainsi très tendu. La main-d'œuvre fait défaut dans toutes les branches de l'activité, non seulement dans l'industrie, l'artisanat et l'agriculture, mais aussi dans les professions libérales. Il en résulte une surenchère dans les salaires, la réduction du temps de travail, la prolongation des vacances, toutes mesures que nous accordons bien volontiers à ceux qui en bénéficient, mais qui ne tendent surtout pas à améliorer la situation. L'avenir nous réservera probablement des surprises. Espérons qu'elles ne soient pas trop douloureuses.

La rédaction.

**ORGANES DE L'ADIJ**

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtellary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : J.-Cl. Duvanel, Delémont ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 9 24 73 ou 9 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (066) 2 11 21. Comptes de chèques postaux : caisse générale : IVa 2086 ; abonnements du bulletin : IVa 10213. Abonnement annuel : Fr. 8.—. Le numéro : Fr. 1.—.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.